

RÉCIFS PRADO

RÉCIFS ARTIFICIELS DE MARSEILLE : À LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ



+ de 400 récifs répartis sur 200 hectares
La plus grande opération d'implantation de récifs artificiels
en Europe et en Méditerranée.



Nous sommes  Marseille

VILLE DE
MARSEILLE
www.marseille.fr

RÉCIFS PRADO

RÉCIFS ARTIFICIELS DE MARSEILLE : À LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ



Ville de Marseille - DGAAPM - NE PAS JETER EN MER ET SUR LA VOIE PUBLIQUE

Arrêté du Préfet de la région PACA n° 2015107 - 0002 du 17 avril 2015

Arrêté du Préfet Maritime n° 35/2015 du 31 mars 2015

- Afin que la vie sous-marine se développe durablement, la pêche sous toutes ses formes, l'ancrage, l'apnée et la plongée sous-marine sont interdits jusqu'au 31 décembre 2019 dans la totalité de la zone ABCD signalée sur la carte.

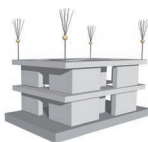
Tout contrevenant à la réglementation en vigueur s'expose aux sanctions suivantes :

- amende délictuelle de 22 500 €, confiscation du produit de l'infraction, de l'engin de pêche et du navire (article L945-4 alinéa 10 du code rural de la pêche maritime),
- six mois d'emprisonnement et amende de 15 000 € pour non respect des règlements de police de la Préfecture maritime (article L5242-2 du code des transports maritimes).

CRÉER DES HABITATS NATURELS AVEC 6 TYPES DE STRUCTURES ARTIFICIELLES ADAPTÉES ET DIVERSIFIÉES



RÉCIF
PANIER FAKIR



RÉCIF
CHICANE



RÉCIF
AMAS DE CUBES



RÉCIF
FILIERE HAUTE



RÉCIF
AMAS DE BLOC ROCHEUX



RÉCIF
PANIER ACIER

Allô Mairie

0 810 813 813

Service 0,06 €/min
+ prix appel

VILLE DE
MARSEILLE
www.marseille.fr